

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2019_144

OBJET :

COMMISSION N°4

*Octroi de l'attribution
d'un nouveau fonds
de concours à la
commune de
THUMERIES pour le
renouvellement des
éclairages de la salle
de Tennis*

Présents à l'ouverture de la séance :

De la délibération
CC_2019_088 à la 107

Titulaires présents : 37

Suppléants présents : 3

Procurations : 8

Nombre de votants : 48

De la délibération
CC_2019_108 à la 156

Titulaires présents : 36

Suppléants présents : 3

Procurations : 9

Nombre de votants : 48

Présents :

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Bernard CORTEQUISSE, 1^{er} Vice-président
M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président
M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président
M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président
M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président (jusque la délibération CC_2019_107)
Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6^{ème} vice-présidente
M. Jean-Michel DELERIVE, 7^{ème} vice-président
M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président
M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président

M. Guy SCHRYVE, Mme Anne de BISSCHOP, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Olivier VERCROYSSSE, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Pascal FROMONT, Mme Marion DUBOIS, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Régis BUE, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Christian DEVAUX, M. Benoît BRILLON, Mme Ingrid LEMAHIEU, M. Ludovic ROHART, Mme Monique RIZZO, Mme Marie CIETERS, M. Thierry LAZARO, M. Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Pierre CROXO, M. Alain DUCHESNE, M. Alain BOS, M. Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

M. Benjamin DUMORTIER, procuration à Mme Marion DUBOIS (à partir de la délibération CC_2019_108)
Mme Marie-Hélène BACLET, procuration à M. Régis BUE
M. Marcel PROCUREUR, procuration à M. Didier WIBAUX
M. Jean-Paul BEAREZ, procuration à M. Jean-Luc LEFEBVRE
Mme Marie-Christine FILARETO, procuration à M. Ludovic ROHART
M. Frédéric SCZYMCZAK, procuration à Mme Ingrid LEMAHIEU
M. Bruno RUSINEK, procuration M. Jean-Michel DELERIVE
Mme Joëlle DUPRIEZ, à procuration M. Luc MONNET
M. Christian LEMAIRE, procuration à M. Arnaud HOTTIN

Absents excusés :

M. Raymond NAMYST, M. Amaury DUFOUR, M. Francis MELON, Mme Jeannette WILLOCCQ

M. Jean-Claude SARAZIN, remplacé par sa suppléante, Mme Anne De BISSCHOP
Madame Sandrine PESSE, remplacée par son suppléant, M. Olivier VERCROYSSSE
Madame Annick MATTON, remplacée par son suppléant, M. Alain BOS

Secrétaire de Séance : M. Benjamin DUMORTIER

COMMISSION N°4

Octroi d'un nouveau fonds de concours à la commune de THUMERIES pour le renouvellement des éclairages de la salle de tennis

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi du 13 août 2004 Libertés et responsabilités locales qui permet l'octroi de fonds de concours d'un EPCI à des communes membres et réciproquement,

Vu l'article L 5214-16-V du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 octobre 2016 relative au vote d'une décision budgétaire modificative.

Vu la délibération n°2016/145 du Conseil communautaire du 6 juin 2016 décidant l'attribution de fonds de concours de la Communauté de communes Pévèle Carembault à ses communes membres,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de THUMERIES en date du 29 mars 2018 autorisant le Maire à déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès de la Communauté de communes Pévèle Carembault,

Considérant que la commune dispose d'un fonds de concours d'un montant de 100 000 € + 35 € par habitant. La part variable faisant référence à la population lors du dernier recensement, soit 3 997 habitants. Ainsi le montant maximum du fonds de concours qui peut être attribué à la commune de THUMERIES s'élève à 239 895 €.

Considérant que la commune de THUMERIES s'est déjà vu octroyer un premier fonds de concours de 26 810,53 €, au titre de ces nouveaux fonds de concours, pour ses travaux de couverture du centre de loisirs F. Doignies.

Considérant que la commune de THUMERIES s'est déjà vu octroyer un deuxième fonds de concours de 20 848,50 €, au titre de ces nouveaux fonds de concours, pour ses travaux de création de voirie rue de l'halloteau.

Considérant que la commune de THUMERIES s'est déjà vu octroyer un troisième fonds de concours de 13 095,78 €, au titre de ces nouveaux fonds de concours, pour ses travaux de toiture de la salle des fêtes.

Considérant que la commune de THUMERIES s'est vu octroyer un quatrième fonds de concours de 25 842,81 € HT, pour l'achat d'un engin multifonction.

Considérant que la commune de THUMERIES s'est vu octroyer un cinquième fonds de concours de 7 737 € HT, pour la création d'une nouvelle identité visuelle, la refonte du site web municipal et la mise en place d'un espace de travail collaboratif.

Considérant que la commune de THUMERIES s'est vu octroyer un sixième fonds de concours de 6 891 € pour la pose et la fourniture des menuiseries du centre de loisirs F. DOIGNIES à THUMERIES,

Qu'ainsi le montant de l'enveloppe de THUMERIES s'élève à 142 285,53 €, après déduction du montant du premier, deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième fonds de concours.

Considérant que la commune a déposé un septième dossier pour le renouvellement de l'éclairage de la salle de tennis à THUMERIES, dont le coût global s'élève à un montant de 17 422,30 € H.T.

DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 48 VOTANTS)

- de participer aux travaux de renouvellement de l'éclairage de la salle de tennis de THUMERIES par l'octroi d'un fonds de concours à la commune de THUMERIES de 5 226,69 € (soit 30%) sachant que le plan de financement de ces travaux est le suivant :

Montant HT du coût du projet : 17 422,30 € HT

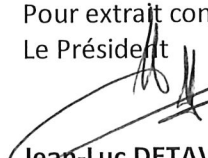
Financiers	Montant du financement	%
DSIL	6 968,92 € HT	40 %
Autofinancement	5 226,69 € HT	30 %
Fonds de concours CCPC	5 226,69 € HT	30 %
Total	17 422,30 € HT	100 %

- Autoriser son Président à signer une convention avec la commune de THUMERIES identifiant l'aménagement, fixant les obligations de la commune et définissant le montant et les modalités de versement par la Communauté de communes Pévèle Carembault du fonds de concours accordé à cette commune.
- D'autoriser son Président à signer tout document afférant au dossier.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président


Jean-Luc DETAVERNIER



Envoyé en préfecture le 03/09/2019

Reçu en préfecture le 03/09/2019

Affiché le

SLO

ID : 059-200041960-20190624-CC_2019_144_1-DE